

## AVIS PUBLIC

### PLAN RURAL DE TRACADIE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE TRACADIE ARRÊTÉ NO 030-09-2019

UN AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que la Municipalité régionale de Tracadie a l'intention de modifier son plan rural en remplaçant la zone AI (zone d'aménagement intégré) identifiée 108 – Z007-00-2016 par une nouvelle zone AI (zone d'aménagement intégré) identifiée AI-2 en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'urbanisme*.

La propriété concernée est située au 3285, rue Principale à Tracadie-Sheila et porte le numéro d'identification (NID) 20877288. Le but de cette modification est de permettre un usage de complexe d'hébergement en plus des usages prévus à l'aménagement intégré existant. L'aménagement intégré est également mis à niveau du régime de réglementation actuel. Tout aménagement dans cette zone devra être conforme aux dispositions et aux conditions établies dans la zone AI-2.

Une audience publique, au cours de laquelle seront examinées les objections écrites à la modification proposée, aura lieu lors de la réunion ordinaire du 14 février 2022 à 19h00 en la salle du conseil municipal située au 3620, rue Principale. Tous commentaires ou objections écrits doivent être adressés au greffier municipal au C.P. 3600, Succ. Bureau chef, Tracadie-Sheila, N.-B. E1X 1G5, doivent énoncer les raisons de s'opposer à l'arrêté et être reçus au plus tard le 11 février 2022 à 09h30.

Quiconque désire défendre les objections écrites ou s'y opposer a le droit d'être entendu aux temps et lieu fixés ci-dessus. Prenez note qu'en raison des directives de la province concernant le COVID-19, la présence du public pourrait ne pas être admise, mais la réunion pourra être suivie sur le compte YouTube de la municipalité. Toutes personnes intéressées à consulter l'arrêté peuvent le faire en le consultant sur le site internet de la municipalité ou en faisant une demande auprès de la municipalité.

